

COTISATIONS 2021

Cotiser auprès de notre association, c'est l'assurance de recevoir les dernières actualités et informations législatives concernant le droit de mourir dans la dignité.

C'est aussi recevoir des invitations à nos différents événements: projections de films suivies de soirées-débats, conférences ou réunions d'informations... À ne pas rater!

Vous pouvez soit ordonner auprès de votre banque un «ORDRE PERMANENT annuel», soit nous faire un virement de

15 € (quinze euros)
au bénéfice de l'association

Mäi Wëllen, Mäi Wee – ADMD-L
1B rue Thomas Edison L-1445 STRASSEN

BGLLULL IBAN LU42 0030 1828 4534 0000
CCPLLULL IBAN LU97 1111 1021 7837 0000



Détails pratiques:

- La cotisation annuelle est personnelle.
- Votre carte de membre n'est pas renouvelée chaque année. Elle reste valable pendant toute la durée de vos cotisations.
- Attention: nous n'envoyons pas d'appel à cotisations d'une année sur l'autre.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Conventionnée avec le Ministère de la Famille,
de l'Intégration et à la Grande Région
CO-SF/5/2017 - PA/18/09/010

News



Engagement d'un agent psycho-social
le 9 novembre pour le remplacement
du congé de maternité de Mme Amélie Josselin

Amélia ZIMOCH

Présences au bureau:
Lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
Tél.: +352 26 59 04 82 61
Portable: +352 621 306 406
Email: info@mwmw.lu



Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Membre de la World Federation of Right to Die Societies - Membre de la Fédération "Right to Die - Europe"

1b, rue Thomas Edison | L-1445 Strassen | T (+352) 26 59 04 82 | info@mwmw.lu | www.mwmw.lu
CCPLLULL IBAN LU 97 1111 1021 7837 0000 | BGLLULL IBAN LU 42 0030 1828 4534 0000

M
W Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

M
W

Mäi Wëllen
Mäi Wee

NEWSletter



EDITORIAL

Jean-Jacques SCHONCKERT
Président

«Le Conseil d'administration de M.W.M.W. espère tout d'abord que vous et vos proches vous portez bien en ces temps très, très spéciaux. Non seulement espérons-nous que la Covid - 19 n'a pas encore frappé à votre porte pour y entrer, mais encore que la morosité ambiante ne s'est installée ni dans vos cœurs, ni dans vos esprits. Le meilleur remède en est certainement la confiance, mais également la solidarité vécue au quotidien».

Les activités de notre Association ont certes été freinées par la pandémie, mais ne se sont pas arrêtées pour autant.

Notre assemblée générale ordinaire du 29 juin dernier a su se tenir «normalement», avec un mix de personnes présentes physiquement, d'autres par procuration et par visioconférence. À cette occasion, le secrétaire du Conseil d'administration, Roland KOLBER, a pu présenter un bilan d'activités très fourni. Le point d'orgue était, d'une part, l'agrément définitif pour une durée de 3 ans du Ministère de la Famille - dont nous remercions bien entendu au passage son soutien à notre association - et d'autre part, l'obtention du statut d'utilité publique (encore une fois un grand MERCI à notre trésorier BOB HOCHMUTH et à son équipe).

La pérennité de notre Association est dès lors garantie et nous nous en félicitons.

Cette stabilité financière nous a notamment permis d'engager de nouvelles collaboratrices, Madame Sophie Rivié-Roth (secrétaire comptable ainsi que Madame Nadine Vinandy (psychologue). Grâce à l'accueil qui leur a été réservé par le staff d'ores et déjà présent, leur intégration s'est faite rapidement et je profite de l'occasion pour louer l'engagement et le dévouement sans faille de toute notre équipe en faveur de notre Association et de ses membres.

L'Assemblée générale a également été l'occasion d'accueillir un nouveau membre au

sein de notre conseil d'administration en la personne de Monsieur Camille GROOS, pharmacien e.r. tout en notant la démission d'un membre de longue date, Madame Chris SCOTT, qui par sa gentillesse et ses compétences a longtemps enrichi nos travaux.

Concernant nos activités tout au long de cette année, nous pouvons vous rassurer que l'application de la loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide n'a pas été une victime directe de la crise sanitaire. Par contre, et nous le comprenons, l'accès aux soins de manière générale et l'accompagnement en fin de vie ont dû être sacrifiés sur l'autel des restrictions sanitaires. Peut-être des vies ont ainsi pu être sauvées, mais sûrement d'autres vies sont traumatisées durablement justement en raison de ces conditions sanitaires.

D'ailleurs et parallèlement, notre service d'accompagnement et d'écoute peut témoigner d'une demande croissante pour avoir de plus amples renseignements sur la loi, mais également et surtout d'appels en détresse de personnes victimes de l'isolement forcé.

Notre équipe a su faire face à ce nouveau défi et plus que jamais notre association s'est montrée à la hauteur de l'événement.

Nous considérons 2020 comme une année transitoire pour attaquer 2021 avec l'optimisme nécessaire pour développer nos activités et pour encore mieux servir la cause du «mourir en dignité».



Et comme je tiens à le répéter, avant de mourir en dignité, encore faut-il savoir vivre en dignité, je n'ai qu'un seul souhait à vous exprimer:

« Restez en bonne santé, confiants et solidaires. »

Jean-Jacques SCHONCKERT

SOMMAIRE

- Editorial J.J.SCHONCKERT 1
- Témoignage de Mme Cathy François 2
- Présentation de M. Camille Groos (Membre consultant) 3
- Présentation de Mme Amélia Zimoch 4
- Cotisations 2021 - Vœux 4

TÉMOIGNAGE de Mme Cathy François



Mon mari Joël et moi, nous nous connaissons depuis 43 ans, rencontrés à 17 ans, nous ne nous sommes plus jamais quittés! Nous formions un couple comme il en existe très peu, heureux, sans dispute. Nous avons eu 3 filles qui nous ont offert 4 petites-filles.

Jo était chauffeur camion super lourd régional et il adorait la moto. D'ailleurs, nous partions tous les ans en vacances en moto dès que les filles ont eu quitté la maison. Nous avons profité au maximum de la vie.

Il était très sportif, 25 ans d'handball, de la boxe française, du vélo, course, natation, ...

Il a subi beaucoup d'interventions dans sa vie, 4 fois des intestins à partir de 23 ans, un cancer de la prostate à 50 ans, dont il s'est bien sorti, et à 55 ans, le pire, une SLA ou maladie de Charcot. Il a commencé à avoir des symptômes comme des crampes aux jambes, perte d'équilibre et des fasciculations. Il a été diagnostiqué 6 mois après les premiers symptômes, en juillet 2017 et la maladie a ensuite évolué très vite! Paralyse progressive qui débute par les jambes et qui monte au fur et à mesure jusqu'à atteindre la parole et les muscles respiratoires, pour terminer enfermée dans son corps. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir pire que cette maladie!

Lors du diagnostic par la neurologue, lors de l'annonce, il a demandé: « Combien de temps? »

La neurologue lui répond « Entre 3 et 5 ans ». Il lui a dit qu'il ne dépenserait pas son énergie à pleurer et qu'il allait faire avec. Il n'avait pas peur de mourir, ayant vécu une mort imminente lors de sa 3^e intervention intestinale.

Nous avons parlé ensemble d'euthanasie, car nous nous étions promis de ne pas se laisser souffrir l'un et l'autre en cas de maladie grave ou d'accident. Le sujet n'était pas tabou, nous étions sur la même longueur d'ondes.

Entre temps, suite à une perte d'équilibre avec le déambulateur, il est tombé et s'est fracturé le crâne et le rocher¹, il s'en est bien sorti encore une fois!

« **Le jour J, le départ s'est fait entouré de ses proches, avec tout notre amour, dans la sérénité, un beau départ.** »

J'ai alors fait des recherches en Belgique... trop long... en Suisse... trop business à mon goût et j'ai fini par le Luxembourg où j'ai trouvé l'association ADMD, comme pour la Belgique, j'ai alors pris contact et je suis tombée sur Amélie qui m'a proposé de me rencontrer, ce qui fut fait!

Elle me dit alors qu'il me faut trouver un médecin qui accepte de pratiquer l'euthanasie.

J'ai réussi très rapidement à trouver un médecin qui a accepté de nous rencontrer, grâce à des connaissances qui travaillent en milieu hospitalier au Luxembourg. Nous l'avons rencontré une première fois seul et une deuxième fois avec un autre médecin, qui se sont déplacés une troisième fois à notre domicile. Lors des visites, Joël ne parlait quasiment plus, mais moi je le comprenais, une forme de télépathie s'était installée entre nous. Les médecins ont tout de suite vu sa détermination à vouloir partir et ne pas subir d'acharnement thérapeutique. Ils ont accepté sans aucun doute!

Son état empirait de semaine en semaine et lors d'une fausse route² parmi tant d'autres, il décida de dire STOP! J'ai lu dans ses yeux et j'ai acquiescé sans aucune retenue car je ne supportais plus de le voir souffrir et lui ne supportait plus de m'imposer ses souffrances et sa charge physique et mentale.

J'ai donc appelé un des médecins et ils ont fixé le départ dix jours plus tard, le jour du printemps.

Il était prêt et j'étais prête! Les dix jours qui restaient, nous en avons profité pour mettre plein de choses à plat concernant son départ, malgré le confinement, mes projets pour ma suite, dire au revoir à la famille proche qui respectait son choix, partir serein.

Le jour J, le départ s'est fait entouré de ses proches, avec tout notre amour, dans la sérénité, un beau départ. Il a aussi été accompagné spirituellement par deux amis, en qui il croyait et en qui il faisait entière confiance.

À présent, la vie continue pour ceux qui restent, malgré le manque physique qui pour certaines personnes est plus difficile à gérer que pour d'autres, je dirais, certainement par rapport aux croyances et à la spiritualité de chacun.

Mme Cathy François

¹ les fractures du rocher sont des lésions osseuses qui apparaissent suite à un traumatisme crânien sévère

² une fausse route est un trouble de la déglutition caractérisé par l'inhalation involontaire de fragments d'aliments au cours de la déglutition

Membre Consultant au sein du Conseil d'Administration de Mäi Wëllen, Mäi Wee



COURTE NOTICE BIOGRAPHIQUE:

Ayant occupé plusieurs postes de pharmacien responsable, dont notamment celui du Service Pharmacie de l'Hôpital Kirchberg depuis son ouverture en 2003, j'ai pris ma retraite le 1^{er} janvier 2020.

A l'hôpital, j'étais membre du Conseil Médical et du Comité d'Éthique, activités qui m'ont permis d'acquérir une expérience certaine, non seulement dans le domaine de la santé et le fonctionnement d'un hôpital et de sa pharmacie, mais également dans la communication interprofessionnelle et dans l'approche de questions relevant de la santé, mais également de la fin de vie.

Je suis membre pharmacien du Collège médical depuis 2012 et membre fondateur de

Camille GROOS, Pharmacien

l'ESOP (European Society of Oncology Pharmacy) en 1995, et dans ces fonctions j'ai à plusieurs reprises participé à des discussions sur le sujet.

« **Ma motivation de joindre le CA en tant que membre consultant est guidée par ma conviction qu'il faut œuvrer pour une approche éthique de la fin de vie.** »

À VOIR OU À REVOIR

Blackbird

(remake du film danois *STILLE HJERTE*, De Bille August)

Dès la ré-ouverture de votre cinéma ou en DVD.

Un film poignant, mêlant légèreté et gravité, dont on ne sort pas indemne.

C'est donc à une réunion de famille à laquelle nous assistons, mais là où dans de nombreux films du genre le drame éclate alors qu'une fête était organisée (avec Festen comme référence indétronable), ici le drame est déjà présent avant la réunion. En effet, Lilly, mère de deux filles, grand-mère d'un petit-fils, est atteinte d'une grave maladie qui, à terme, la privera de ses fonctions motrices. Refusant de finir sa vie dans cet état, elle a décidé de recourir à l'euthanasie, avec l'aide de son mari. Avant de mourir, elle rassemble donc ses proches pour un dernier week-end à passer ensemble...

